



Règlement des inter-équipes AFPadel

Catégories d'âges, mixtes et MD1000

Version 2024

1. Règles générales.....	2
2. Définitions	3
3. Catégories	4
4. Formats de rencontre et de jeu	5
5. Horaires et calendrier.....	6
5.1. Horaires des rencontres :.....	6
6. Composition des équipes.....	9
7. Inscriptions des équipes	10
8. Tirage au sort des poules et du tour final.....	10
9. Arbitrage / juge-arbitrage.....	13
10. Déroulement des rencontres	13
11. Conditions financières	15
12. Amendes et sanctions.....	15



1. Règles générales

- 1.1. Les inter-équipes de padel sont organisés par l'AFPadel et destinés aux joueurs affiliés aux clubs membres de l'AFPadel.
- 1.2. Un club qui participe aux inter-équipes accepte tous les points de règlements décrits dans le présent document.
- 1.3. Chaque club doit s'efforcer d'avoir au minimum un juge-arbitre ayant suivi une formation fédérale. Si ce n'est pas le cas, une personne devra être désignée par le club comme responsable des inter-équipes et sera la personne de contact avec l'AFPadel. La présence du juge-arbitre (ou du responsable des inter-équipes) est obligatoire lors des rencontres d'inter-équipes.
- 1.4. Le juge-arbitre d'une rencontre peut prendre les mesures qu'il juge adéquates au bon déroulement de la rencontre.
- 1.5. Les inter-équipes de padel sont réservés aux joueurs et joueuses affiliés à un club membre de l'AFPadel (sauf dérogation) en ordre d'affiliation fédérale.
- 1.6. L'affiliation individuelle d'un joueur ou d'une joueuse est demandée sur le site de l'AFPadel (www.afpadel.be) par le joueur et doit être validée par le club.
- 1.7. Les différentes affiliations sont décrites sur le site de l'AFPadel dans la section [AFPadel > L'affiliation individuelle](#).
- 1.8. La licence donne accès à toutes les catégories suivant les modalités décrites au point 3 du présent règlement.
- 1.9. Pour les inter-équipes, les joueurs ou joueuses peuvent s'associer sous la bannière d'un même club (quel que soit le club auquel le joueur ou la joueuse est membre).
- 1.10. La gestion des inter-équipes est effectuée via le site de la fédération : www.afpadel.be (Via mon.afpadel.be).



- 1.11. Le présent règlement peut être soumis à des changements en cours d'année suivant la procédure décrite dans le règlement d'ordre intérieur de l'AFPadel.
- 1.12. Les rencontres peuvent se jouer sur des terrains en plein air ou couverts. Lorsque les terrains sont pourvus d'un éclairage, il est obligatoire de terminer la rencontre. Les terrains doivent être conformes aux règles de la FIP sauf dérogation accordée par l'AFPadel.
- 1.13. Au niveau de l'organisation des compétitions au sein d'un club, les inter-équipes sont prioritaires par rapport aux tournois. Les juges-arbitres des tournois doivent tenir compte des jours et horaires des inter-équipes pour organiser leurs poules et tableau final.
- 1.14. L'âge minimum pour participer aux inter-équipes Mx et MD1000 est de 12 ans (acquis ou à acquérir) dans l'année d'inter-équipes concernée.

2. Définitions

- 2.1. La CATÉGORIE désigne le niveau de l'inter-équipes.
- 2.2. La condition de participation d'un joueur ou d'une joueuse dans l'une ou l'autre catégorie est déterminée par son CLASSEMENT.

Le détail de l'attribution des classements est disponible dans le règlement des tournois 2024

- 2.3. Aucune réévaluation du classement d'un joueur ne sera faite après la clôture des inscriptions des équipes à l'exception des nouveaux affiliés non/mal évalués ou des affiliés non/mal évalués lors de leur affiliation.
- 2.4. Les catégories OPEN sont ouvertes à tous les joueurs et toutes les joueuses, peu importe leur CLASSEMENT.
- 2.5. Une « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » reprend l'ensemble des rencontres prévues à une date dans le planning. La « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » d'une rencontre reste donc celle prévue au planning même en cas de remise.



3. Catégories

3.1. Catégories d'âge :

- YD-14 : nés en 2010 et après - Catégorie open
- YD-16 : nés en 2008 et après - Catégorie open
- YD-18 : nés en 2006 et après - Catégorie open
- MD+35-1 : messieurs nés en 1989 et avant - Catégorie open
- MD+35-2 : messieurs nés en 1989 et avant - Classements maximum P400
- MD+35-3 : messieurs nés en 1989 et avant – Classement maximum P200
- MD+45-1 : messieurs nés en 1979 et avant - Catégorie open
- MD+45-2 : messieurs nés en 1979 et avant - Classements maximum P400
- MD+45-3 : messieurs nés en 1979 et avant - Classements maximum P200
- MD+55 : messieurs nés en 1969 et avant – Catégorie open
- WD+30-1 : dames nées en 1994 et avant - Catégorie open
- WD+30-2 : dames nées en 1994 et avant - Classements maximum P100
- Senior+ : dames nées en 1969 et avant – messieurs nés en 1964 et avant – Catégorie Open

3.2. Mixtes :

- MX100 : dames maximum P100 et messieurs P100
- MX200 : dames maximum P200 et messieurs maximum P200
- MX400 : dames maximum P300 et messieurs maximum P400
- MXOPEN : Catégorie OPEN

3.3. MD1000 : Minimum P500

3.4. Les dames peuvent uniquement jouer dans les catégories hommes mentionnées au point 3.1 et 3.3 selon les mêmes conditions particulières mentionnées (CLASSEMENT DAMES = CLASSEMENT HOMMES).



4. Formats de rencontre et de jeu

- 4.1. Pour les catégories d'âges et mixtes, une rencontre d'inter-équipes se déroule en 2 séries de 2 matchs.
- 4.2. En MD1000, chaque rencontre se déroule en 3 séries de 2 matchs.
- 4.3. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 4.4. Un joueur ne peut jouer qu'un seul match par série de 2 matchs.
Exemple : il ne peut pas jouer à la fois dans les matchs 1 et 2 ou dans les matchs 3 et 4 (et 5 et 6 en MD1000).
- 4.5. Pour la catégorie mixte, la rencontre se déroule dans l'ordre suivant :
 - 1^{ère} série de 2 matchs : 1 double hommes et 1 double dames
 - 2^{ème} série de 2 matchs : 2 doubles mixtes
- 4.6. Dans toutes les catégories, les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants avec un super tie-break en 10 points au 3^{ème} set.



5. Horaires et calendrier

5.1. Horaires des rencontres :

	Mardi	Jeudi
10h00	SENIOR+	SENIOR+

	Vendredi	Samedi	Dimanche
09h00		MX100 (MXOPEN) / MD+35-2	WD+30-1 / (WD+30-2) MD+45-2
12h00		MX OPEN MD+45-3 / (MX200)	WD+30-2 / (WD+30-1) YD-14,-16,-18 / (MD+45-2)
15h00		MX200 MD+55 / (MD+45-3)	MD+45-1 MD+35-3 (WD+30-2)
18h00		17H MD1000 / (MX100) MD+35-2 (MD+55)	/ (MD+45-1) / MD+35-3
19h00	MX400 MD+35-1		

Les horaires mentionnés en **vert** sont **prioritaires**. Si, en fonction du nombre d'équipes inscrites, ces horaires ne peuvent être respectés, les horaires secondaires (en noir) seront utilisés. **Il faut donc être disponible aux deux horaires mentionnés.**

Les MD1000 débutent leurs rencontres à 17H.

5.2. Calendrier des rencontres :

5.2.1. Calendrier des rencontres des catégories d'âges et mixtes (sauf SENIOR+) :

Poules :

Poules														
Week-End 1			Week-End 2			Week-End 3			Week-End 4			Week-End 5		
Vendredi	Samedi	Dimanche												
30-8	31-8	1-9	6-9	7-9	8-9	13-9	14-9	15-9	20-9	21-9	22-9	27-9	28-9	29-9

Tour Final :

Tour final																				
Week-End 1			Week-End 2			Week-End 3			Week-End 4			Week-End 5			Week-End 6			Week-End 7		
Vendredi	Samedi	Dimanche																		
4-10	5-10	6-10	11-10	12-10	13-10	18-10	19-10	20-10	/	/	/	/	/	/	8-11	9-11	10-11	15-11	16-11	17-11



SENIOR + :

Poules :

Poules				
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
3-9	10-9	17-9	24-9	1-10

Tour Final :

Tour final						
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
8-10	15-10	/	/	5-11	12-11	19-11

Les week-end 4 et 5 ne seront utilisés que dans le cas où un nombre trop important d'équipes serait inscrit pour finir le TF en 6 rencontres.

Toutes les rencontres de la phase qualificative de poules doivent être clôturées pour le 29 septembre à minuit (ou le 1 octobre à minuit pour les Senior+).

Le tour final débutera dans la foulée directe de la phase de poules soit le week-end du 8 octobre 2024.

Les finales de toutes les catégories seront organisées soit dans un des deux clubs participants, à l'horaire prévu dans le planning, soit dans un club neutre le 11/11 ou le 16/11 (à déterminer).

5.2.2. Calendrier des rencontres MD1000 et MXOPEN :

La phase de poules des catégories MD1000 et MXOPEN sont programmées à partir du **07/9**. En fonction du nombre d'équipes inscrites, le calendrier se poursuit de semaine en semaine. Le calendrier sera également adapté en fonction des Majors.



5.2.3. Report d'une rencontre :

Tout changement d'horaire ou report d'une rencontre peut être négocié entre les deux capitaines. Les demandes doivent être introduites dans « mon.afpadel.be » par le capitaine d'équipe. En cas d'absence de réponse de l'équipe adverse, la date initiale reste d'application. Nous conseillons les capitaines de s'assurer par un autre moyen de communication que le message a bien été reçu/lu par l'équipe adverse. En cas de report, le club visité reste le même (sauf accord des capitaines). Ces changements doivent être communiqués à la fédération (secretariat@AFPadel.be), et enregistrés dans « mon.afpadel.be ». Si les capitaines n'ont pas trouvé d'accord, l'horaire de départ doit être respecté.

En cas de report, les règles suivantes sont d'application :

- Tout match terminé est acquis,
- Toute série de 2 matchs en cours doit être terminée avec les mêmes joueurs et selon les mêmes compositions que celles renseignées sur « mon.afpadel.be »,
- Tout match en cours doit se terminer avec les mêmes joueurs, au point où il a été arrêté,
- Si une série de 2 matchs n'a pas débuté, la composition des matchs de cette série peut être complètement ou partiellement changée (dans mon.afpadel.be),
- Les joueurs changés peuvent être remplacés par tout joueur, dans le respect des règles 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.

En cas de remise/report, la date de celle-ci doit être programmée au moment où la décision de remettre la rencontre est prise. La date doit être communiquée immédiatement par mail au secrétariat de l'AFPadel et une demande doit être encodée via « mon.afpadel.be ».

5.3. Les joueurs participants à une rencontre remise doivent être membres de l'équipe au moment de la date initiale de la rencontre.

5.4. Le planning des inter-équipes sera communiqué aux responsables des clubs et aux joueurs via le site de l'AFPadel (et/ou mon.afpadel.be). Les résultats et classements seront mis à jour sur le site de l'AFPadel.



5.5. Les horaires et le lieu des rencontres seront disponibles sur le site de la fédération.

6. Composition des équipes

6.1. Tout joueur inscrit sur la liste de force de l'équipe peut participer à la rencontre.

6.2. **En cours d'inter-équipes, les ajouts de joueurs sont autorisés à l'exception des joueurs déjà inscrits dans une équipe de la même catégorie dans un club différent.**

6.3. Les joueurs faisant partie d'une équipe ayant déclaré forfait après le tirage ne peuvent participer à la compétition avec une autre équipe.

6.4. Les ajouts de joueurs doivent être faits par le responsable de club ou la capitaine, via mon.afpadel.be, avant le début de la rencontre.

6.5. En cours d'inter-équipes, les suppressions de joueurs sont interdites.

6.6. Un joueur ne peut être inscrit dans plusieurs équipes de la même catégorie pour des clubs différents.

6.7. Les joueurs devront, avant de monter sur le terrain :

- être en ordre d'affiliation,
- avoir un CLASSEMENT (si le classement du joueur nécessite une révision, celle-ci doit être introduite via mon.afpadel.be 48h avant le jour de la rencontre. Un appel au secrétariat n'est pas inutile afin de s'assurer du traitement de la demande par la commission classements avant le début de la rencontre),
- être en ordre de cotisation dans leur club,
- être inscrits dans l'équipe,
- et sur la liste d'équipe dans mon.afpadel.be,

6.8. Un joueur peut participer à plusieurs rencontres la même « Journée d'inter-équipes », mais dans des catégories différentes.



- 6.9. Un joueur sous certificat médical ne peut participer à aucune compétition durant la période que couvre le certificat médical.

7. Inscriptions des équipes

- 7.1. L'inscription des équipes devra se faire entre le 22 juillet et le 04 août 2024 à minuit au plus tard sur mon.afpadel.be
- 7.2. Nombre d'équipes autorisées.

En fonction du nombre de terrains dont il dispose, un club peut inscrire :

- Club avec 1 terrain : 2 équipes par créneau horaire (une majorité de rencontres pourraient-être jouées en déplacement)
- Club avec 2 terrains : 3 équipes par créneau horaire
- Club avec 3 terrains et + : 4 équipes par créneau horaire

Suivant le nombre d'équipes inscrites par catégorie et par club, le créneau horaire peut être modifié avec accord des 2 capitaines (le jour reste le même). Exemple : club à 2 terrains ayant 3 équipes dont 2 programmées à 9h à domicile mais n'ayant pas d'équipe prévue à 13h. Une des deux équipes pourra être déplacée à 13h.

Les clubs ne disposants que d'un seul terrain pourront recevoir des rencontres d'Inter-équipes uniquement pour les créneaux du samedi et du dimanche, à 9h00 et à 15h00 ou 12h00 (uniquement). Ils peuvent inscrire UNE équipe aux autres créneaux (vendredi 19h, samedi et dimanche à 18h) qui jouera uniquement à l'extérieur.

8. Tirage au sort des poules et du tour final

- 8.1. Une poule d'inter-équipes compte minimum 3 et maximum 6 équipes. Si une catégorie se compose de 7 équipes, une seule poule de 7 est autorisée.
- 8.2. La composition des poules se fera dans la mesure du possible sur une base régionale. Si le nombre d'équipes inscrites par région était insuffisant, les poules de cette catégorie pourraient être organisées directement en inter-région.



- 8.3. Il y aura 2 sortants par poule qui disputeront le tour final. Dans le cas d'une catégorie présentant une seule poule de 6 ou de 7 équipes, il y aura 4 sortants.
- 8.4. Les points attribués aux équipes lors des rencontres de poules :
- Victoire = 3 points
 - Égalité = 1 point
 - Défaite = 0 point
- 8.5. Si 2 équipes terminent à égalité de points à la fin de la phase de poules (ou lors d'une rencontre du tableau final), elles seront départagées en fonction de leur confrontation directe. Si le résultat de la rencontre est une égalité, on départage les équipes de la manière suivante :
1. On calcule la différence entre les sets gagnés et les sets perdus. Le super tie-break compte pour un set.
 2. Si l'égalité persiste : on calcule la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus. Le super tie-break est comptabilisé 7 jeux à 6 jeux.
 3. Si l'égalité persiste, c'est le gagnant du 3^{ème} match qui détermine le vainqueur de la rencontre (sauf en MD1000 où c'est toujours le 5^{ème} match qui est pris en compte).
- 8.6. En cas d'égalité de points entre trois équipes (ou plus) en sortie de poule, l'ordre sera établi suivant le calcul qui suit :
- 1) Le calcul de la différence entre les matchs gagnés et les matchs perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 2) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les sets gagnés et les sets perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).
 - 3) Si l'égalité persiste, entre trois équipes (ou plus), le calcul de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus dans les rencontres concernant les équipes à égalité (les résultats avec les autres équipes ne sont pas pris en compte).



- 4) Si trois équipes (ou plus) sont encore à égalité,
 - a. Le(s) calcul(s) est (sont) à nouveau effectué(s) en tenant compte de toutes les rencontres jouées dans la poule et en respectant le même ordre énuméré ci-dessus
 - b. S'il devait encore subsister une égalité, le JA général des inter-équipe déterminera les deux équipes sortantes par tirage au sort en cas d'égalité pour la 1^{ère} et 2^{ème} place, ou une équipe en cas d'égalité pour la 2^{ème} place.
 - 5) Si lors des étapes 1,2,3 et 4 l'égalité se réduit à 2 équipes, c'est la règle de la confrontation directe qui est d'application.
-
- 8.7. Un premier de poule rencontrera un deuxième de poule au 1^{er} tour du tableau final. Il se peut donc que des 1^{ers} de poule soient en avant tour.
 - 8.8. Club visité/visiteur dans le tableau final : un 1^{er} de poule recevra au 1^{er} tour.
 - 8.9. Pour les tours suivants, la fédération organisera les rencontres de manière à répartir au mieux les matchs à domicile et à l'extérieur.
 - 8.10. Les règles de désignation du club receveur sont les suivantes : le nombre de fois qu'une équipe a reçu et a été en déplacement dans le tableau final (l'équipe qui a reçu le moins de fois reçoit). Quand une équipe est bye, elle est considérée comme ayant reçu le match.
 - 8.11. Si les deux équipes ont le même ratio, l'équipe qui reçoit est celle :
 - qui provient d'un tour préliminaire (exemple : deux équipes à égalité, l'équipe qui a débuté par un match joué dans le tableau final en 1/16^{ème} reçoit si elle affronte une équipe qui a débuté directement dans le tableau final en 1/8^{ème} de finale)
 - qui est placée en haut dans le tableau, (exemple deux équipes à égalité et ayant débuté au même stade de la compétition, c'est l'équipe placée en haut du tableau qui reçoit)
 - 8.12. Si le club qui devait normalement recevoir la rencontre est dans l'incapacité de recevoir (nombre max. d'équipes jouant à la maison déjà atteint, tournoi programmé ce WE là, ou autres circonstances transmises au secrétariat de l'AFPadel **ET** encodées dans mon.afpadel.be), la rencontre sera automatiquement programmée dans le club adverse (l'AFPadel ne demandera



jamais à un club de devoir louer des terrains dans un autre club pour le bon déroulement d'une rencontre).

9. Arbitrage / juge-arbitrage

- 9.1. Pour chaque rencontre, le club visité désignera un responsable inter-équipes. Le responsable inter-équipes prendra les décisions qui s'imposent pour assurer le bon déroulement des rencontres, dans un esprit fair-play et constructif.
- 9.2. Une rencontre d'inter-équipes se joue obligatoirement sur deux terrains. À l'exception :
 - des clubs n'ayant qu'un seul terrain (ou un seul terrain couvert en cas d'intempéries) ;
 - ou si plusieurs rencontres sont prévues en même temps.

10. Déroulement des rencontres

- 10.1. Les joueurs de la 1^{ère} série de matchs doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.
- 10.2. 15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines remplissent la composition des deux 1^{er} matchs dans Mon AFPadel. Cette règle est d'application avant chaque série de matchs.
- 10.3. La composition des équipes est libre, cependant, un joueur ou une joueuse ne peut jouer qu'un seul match avec le même partenaire.
- 10.4. Une « série de matchs » est considérée comme débutée une fois que les deux capitaines ont rentré leur composition de match. En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.
- 10.5. L'ordre des matchs au sein de chaque série est libre.



- 10.6. Le capitaine de l'équipe visitée est chargé de remplir les scores sur Mon AFPadel. Ceux-ci doivent être encodés avant le début d'une nouvelle série de matchs.
- 10.7. Si un joueur ne satisfait pas aux conditions de participation de la catégorie concernée par la rencontre, le match est perdu sur un score de forfait 9-0 (ou 6-0 suivant le format du match).
- 10.8. Une équipe qui abandonne un match donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.
- 10.9. Les résultats de la rencontre doivent être encodés le jour même de la rencontre dans Mon AFPadel. En cas de défaut d'encodage, se référer à l'article 13 qui prévoit un WO général de l'équipe qui reçoit et d'une amende.
- 10.10. En cas de problème informatique, une feuille papier doit être complétée et transmise au responsable IE du club visité. Celui-ci pourra encoder les résultats présents sur la feuille dès le lendemain de la « JOURNÉE D'INTER-ÉQUIPES » de la rencontre.
- 10.11. Le coaching est autorisé lors des changements de côté par l'ensemble des joueurs de l'équipe ou le capitaine.
- 10.12. Le capitaine peut être un membre non-joueur. En cas de remise de la rencontre, le capitaine peut être remplacé.
- 10.13. Le juge-arbitre, le responsable inter-équipes ou les capitaines peuvent demander les pièces d'identité des joueurs.
- 10.14. Une équipe qui déclare forfait doit prévenir l'AFPadel (secretariat@afpadel.be) et l'équipe adverse.
- 10.15. Exceptionnellement, une rencontre peut être jouée dans un autre club (terrain inondé, terrain en cours de construction, ...), avec accord du capitaine adverse. L'équipe visitée devra en informer la fédération.



11. Conditions financières

- 11.1. L'inscription d'une équipe aux inter-équipes est de 20 euros.
- 11.2. L'équipe visitée met à disposition le(s) terrain(s) et fournit les balles. Un tube de balles neuves pour 2 matchs pour toutes les catégories (sauf en MD1000, 6 tubes/rencontre).

12. Amendes et sanctions

- 12.1. En cas d'infraction au règlement, de plainte ou de non-respect des règles de convivialité, une équipe peut être disqualifiée pour la rencontre jouée ou pour l'ensemble des inter-équipes.
- 12.2. Les amendes sont facturées aux clubs. Nous recommandons à ceux-ci de faire signer un engagement de prise en charge de ces amendes par les joueurs lors de leur inscription en inter-équipes.
- 12.3. Les clubs pourront transmettre un listing des personnes n'étant pas en ordre de paiement : cotisation, amendes, cours, ... Ces joueurs seront bloqués par la fédération et ne pourront : changer de club, reprendre une licence, participer aux compétitions de l'AFPadel tant qu'ils ne se seront pas mis en ordre.



12.4. Tableau des amendes et sanctions :

Type d'amende	Amende	Sanction/résultat
Joueur non affilié à la fédération et aligné en match	100 €	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Retard d'une équipe < 30 minutes > 30 minutes	50 € Voir amendes pour forfait	- Rencontre perdue par forfait 6-0
Nombre de joueur insuffisant [1 ou 2 absents(s)]	50 € / match non joué par série	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Joueur non repris sur la feuille de matchs	25 € / joueur	Match perdu sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Non-respect des règles reprises au point 3 (catégories)	150 €	Rencontre perdue par forfait 6/0
Ordre des matchs non respecté par rapport à la feuille officielle	100 €	Série de 2 matchs perdus sur un score de forfait (9-0 ou 6-0 6-0) suivant le format du match
Mention fausse sur la feuille de match	100 €	Rencontre perdue par forfait 6-0
Forfait général après établissement du calendrier après établissement	300 €	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour une rencontre **	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Toutes les rencontres perdues par forfait 6-0
Forfait pour la seconde fois	<u>Amende forfaitaire</u> 75 € si annoncé plus de 48h avant 150 € si annoncé moins de 48h <u>Amende additionnelle*</u> au bénéfice du club hôte : [Durée de l'Interclub = 3 heures] x [Cout de la location des terrains]	Disqualification pour le reste des IC
Forfait d'un joueur mentionné sur la feuille officielle	25 € / joueur	-
Pas de pièce d'identité	25 €	Le joueur concerné ne peut pas jouer la rencontre
Résultat non encodé dans les délais	50 €	-

*

L'amende additionnelle rétrocedée par l'Association Francophone de Padel au club hôte. Si le club visiteur déclare forfait, l'amende forfaitaire est majorée d'une amende additionnelle calculée comme suit : [durée estimée de l'inter-équipes] * [cout de la location des terrains]. Si le club hôte déclare forfait, l'amende additionnelle n'est pas d'application.

- Le cout de la location du terrain est fixé à 24 euros/heures pour le calcul des amendes additionnelles.
- L'amende est de **108 €** pour les inter-équipes en set de 9 soit [4,5] * [24]
- L'amende est de **180 €** pour les inter-équipes en 2 sets (avec ST) soit [7,5] * [24]

**

L'amende forfaitaire et additionnelle sont doublées en cas de forfait pour une finale.